

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre désigné dans le plan de classement ainsi que les alignements et allées d'arbres, les cordons boisés, les boqueteaux, les haies vives indigènes, les arbres fruitiers y compris les noyers, les compensations de plantations protégées abattues selon article 2 du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré du 27.06.2023.

Demande:

☒ Abattage ☐ Élagage ☐ Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrNP par l'application de l'article 15 LPrNP au motif suivant:

☒ risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;
☐ entrave avérée à l'exploitation agricole;
☐ impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 17 juin 2025 au 16 juillet 2025

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: Monsieur Pascal JAQUIER

Adresse: Rue de Vauxhâtel 3, 1422 Grandson

Parcelle n°: 259

Essence: Sortier d'Amérique

Diamètre à 1 m du sol: 20 cm

Motif de la requête: Arbre mort - Pour des questions de sécurité

Date: 04 juin 2025 Signature: Réve-Immob

Gérance & Courtage SA

Rue du Milieu 23

1400 Yverdon-les-Bains

024 425 71 55

Compensation validée par le service ☐ oui ☐ non

Autre proposition: _____

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

DU SERVICE

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

☐ bon ☐ moyen ☐ mauvais ☐ investigation nécessaire

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

ADMINISTRATION COMMUNALE

Rue Bosse 57 • case postale 23 • 1422 Grandson • TÉL. 024 447 41 00 • www.grandson.ch

